

REGLEMENT « RED OUF » SWIM AND RUN BAIE DE QUIBERON

Nous vous invitons à lire le règlement qui vous apportera plus de détails sur les spécificités du RED OUF.

Les points non mentionnés dans le présent règlement relèvent du [règlement de la Fédération Française de Triathlon](#).

En s'inscrivant et en prenant part au RED OUF Swim Run Baie de Quiberon, chaque athlète reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la course et l'accepte. Il s'engage à respecter ce règlement et celui de la fédération française de triathlon.

Chaque athlète fera preuve de respect envers les autres athlètes, les arbitres, les bénévoles et les organisateurs.

Point N°1 : Conditions de participation

L'épreuve s'adresse aux athlètes de plus de 18 ans à la date de l'épreuve,

Les épreuves sont ouvertes aux hommes et femmes licenciés(es) Triathlon 2018-2019 et non licenciés(es).

La course se fait en **binôme**

Il y a une catégorie femme, homme et mixte.

Les participants doivent être capables de nager la distance prévue en milieu naturel.

Les participants doivent être en bonne condition physique.

Pour tous les athlètes licenciés triathlon : obligation de présenter la licence 2018-2019 de triathlon en compétition lors du retrait du dossard. Attention : les licences autres que « triathlon » ne sont pas prises en compte.

Pour les non-licenciés : obligation de fournir un **certificat médical de non contre indication à la pratique du sport en compétition** daté de moins de 1 an à la date de l'épreuve. Un règlement de 5 euros vous sera demandé lors de l'inscription pour bénéficier d'un Pass **Compétition** FFTri,

Point N°2 : Retrait des dossards:

Les dossards seront à retirer la veille de la course aux heures prévues

Chaque athlète doit présenter une licence valable ou un certificat médical ainsi qu'une pièce d'identité valable. Il doit émarger et retirer son sac.

L'organisation fournit le bonnet de bain et les chasubles.

Une chasuble par athlète sera prêtée par l'organisation et devra être obligatoirement rendue à la fin de la course en bon état (non coupée, non détériorée ...). Une caution de 20 euros par chasuble sera demandée.

Une puce de chronométrage par athlète ou binôme sera prêtée par l'organisation et devra être obligatoirement rendue à la fin de la course. Une caution de 20 euros par puce sera demandée.

Le reste de l'équipement est à la charge du concurrent.

Tous accessoires emportés par les participants sur la ligne de départ devront être en leur possession le long du parcours ainsi que sur le passage de la ligne d'arrivée. Des contrôles aléatoires pourront être établis

Licencié(e)s Triathlon : En cas de non présentation de la licence triathlon lors du retrait du dossard, le concurrent ne peut pas participer à la compétition.

Les deux participants (le binôme) doivent être présents ensemble au moment du retrait des dossards pour valider la présence de l'équipe. Les dossards peuvent être retirés par une tierce personne en présentant une pièce d'identité, et les licences des coureurs

Point N°3 : Avant l'épreuve

les participants se doivent d'assister au briefing sur le lieu de départ suivant la course choisie.

Les participants devront obligatoirement émarger avant le départ de la course.

Point N°4 : Durant l'épreuve

- Les athlètes participent à la course de manière libre et en connaissance des risques. Aussi, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, vol ou perte de matériel.
- Les chasubles dossard doivent être portées de façon adéquate et permanente. **Il est interdit de les couper, de les détériorer sous peine de disqualification.**
- Le parcours de la course est balisé sur terre, pour la partie natation les sorties et entrées d'eau seront matérialisées par des supports visibles et identifiables, et il est obligatoire de le suivre. Les athlètes qui s'écarteraient du parcours seront disqualifiés.
- Différents points de contrôle sont prévus. Les participants qui ne passent pas au contrôle sont disqualifiés.
- **Le port du bonnet donné par l'organisation est obligatoire.**

- En cas de mauvaises conditions climatiques, l'épreuve de natation pourra : être diminuée, ou être déplacée, et dans le pire des cas, la natation pourrait être annulée.
- Les sentiers, les trottoirs et les plages que les athlètes empruntent sont ouverts au public et donc à partager. Nous demandons aux athlètes de faire preuve de respect et de sympathie.
- Plusieurs ravitaillements vous seront proposés. A ces points, des zones de propreté sont prévues pour jeter les déchets. En dehors de ces zones, l'athlète devra conserver ses déchets sous peine de disqualification.
- Le binôme doit courir ensemble (pas plus de 50m d'écart en course à pied, pas plus de 10m d'écart en natation).
- Un athlète est tenu de porter secours dans la limite de ses possibilités et/ou signaler aux organisateurs un athlète en difficulté même s'il doit pour cela se détourner ou perdre du temps.
- Un binôme qui abandonne doit le signaler à l'organisation, en se présentant à un point de ravitaillement ou auprès d'un bénévole. Il devra alors restituer chasuble et puce.
- Un athlète dont le binôme abandonne doit également abandonné. Il est interdit de continuer sans son binôme.
- Il est interdit de recevoir de l'aide matérielle ou humaine extérieure à l'organisation du RED OUF
- Il est interdit de plonger la tête la première

Point N°5 : Le Matériel

L'ensemble du matériel choisi au départ par une équipe devra être conservé jusqu'à la fin de la course.

Un contrôle de matériel sera effectué au départ et/ou pendant la course : chaque binôme devra pouvoir montrer qu'il possède bien le matériel obligatoire auquel cas il pourra être disqualifié.

Une équipe qui se décharge ou récupère une partie de son matériel sera disqualifiée.

Matériel obligatoire :

Fournis par l'athlète :

la combinaison de natation (néoprène) est obligatoire.

La combinaison Trifonction est strictement interdite

un sifflet sans bille par participant obligatoire

Fournis par L'Organisation (par concurrent)

- un dossard (chasuble) numéroté
- un bonnet numéroté
- une puce

Matériel autorisé :

- plaquettes de main
- flotteurs d'une taille inférieure à 40x30x20cm (type pull buoy)
- lunettes de natation
- chaussures de sport
- liaison entre athlètes d'un même binôme Maximum 4m
- Palme de natation

- tout autre matériel est interdit

Point N°6 : Chronométrage

- Le chronométrage est réalisé par une entreprise spécialisée.
- la puce fournie par l'organisateur doit être portée autour de la cheville droite durant toute la course. En cas de perte ou de dysfonctionnement, l'athlète doit s'en procurer une nouvelle.
- la puce doit être rendue obligatoirement au plus tôt après la fin de la course.
- le binôme doit passer la ligne d'arrivée ensemble

Point N°7 :Remise des prix

La remise des prix aura lieu vers 17h00 le Dimanche 12 Mai 2019.

Les prix non remis pendant le podium seront conservés par l'organisateur et ne pourront être réclamés par les athlètes.

Point N°8 :Dopage

Un contrôle antidopage sur un ou plusieurs athlètes peut avoir lieu. Les participants conviés au contrôle, seront accompagnés par un représentant de l'organisateur sur le lieu du contrôle.

Point N°9 : Annulation

En cas d'empêchement indépendant de la volonté de l'organisateur (conditions climatiques, cas de force majeure, conditions de sécurité, arrêté préfectoral...), l'épreuve sera annulée mais les frais d'inscription restent acquis à l'organisation.

Il n'y a pas d'assurance annulation et pas de remboursement sur cette épreuve mais la possibilité de changer les athlètes du binôme. Le nombre de changement n'est pas limité. Chaque changement engendrera des frais de dossier de 5€. Les changements seront acceptés jusqu'au dimanche 5 Mai 2019 minuit. Les changements s'effectuent directement sur le site Klikego par les athlètes. Si un athlète licencié est remplacé par un non-licencié, il sera nécessaire d'acquérir un pass journée (5 €). Il n'y aura pas de remboursement du pass journée si remplacé par un licencié.

En cas de non présentation, des documents demandés pour le retrait de dossard, aucun remboursement ne pourra être exigé.

Au cas où l'organisation jugerait opportun la non-participation d'un athlète (état d'ivresse, état de santé inopportun, comportement violent ...) dans le but de préserver ledit athlète ou autrui, aucun remboursement ne pourra être exigé.

Point N°10 : Arbitrage

L'arbitrage est assuré par l'organisateur.

En aucun cas, la décision de l'organisation ne peut être remise en cause. L'organisation peut décider d'une Mise hors course et/ou Non classé dans les cas suivants : (liste non exhaustive)

- si l'athlète dépasse les temps limites : un temps limite (cut) à 3h30 est prévu pour la traversée de l'Anse du Pô au niveau du point de ravitaillement.
- si l'athlète perd ou ne peut présenter son dossard
- si l'athlète jette ses déchets hors zone prévue
- si l'athlète se débarrasse et récupère du matériel
- si l'athlète est jugé dans un état de fatigue ou de santé insatisfaisant par une personne du corps médical
- ou pour toute autre raison estimée juste par l'organisateur

Point N°11 : Droit à l'image

Tous les coureurs autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation au RED OUF qui se déroulera le 12 Mai 2019, sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la Loi.